FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version n°: 03

Date d'émission : le 03-Juillet-2023 Date de révision : le 27-Juillet-2023

Date de la version remplacée: le 16-Juillet-2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou PhillyClad # 8 Durcisseur

désignation du mélange

Numéro

d'enregistrement

Numéro d'enregistrement du

produit

France UFI: RH25-T12A-V003-P7V6 Union Européenne UFI: RH25-T12A-V003-P7V6

Synonymes Aucun(e)(s). SKU# DM013H

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Non disponible. Utilisations déconseillées Aucun connu.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la societe **ITW Performance Polymers**

Adresse

Shannon Industrial Estate

CO. Clare Irlande V14 DF82

Personne à contacter Service Clientèle Numéro de téléphone 353(61)771500

353(61)471285

E-mail customerservice.shannon@itwpp.com Numéro de téléphone 44(0) 1235 239 670 (24 heures)

d'urgence

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Général pour l'UE 112 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont

susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)

Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0) 1 45 42 59 59 (Disponible 24 heures sur 24. Centre antipoison national

Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles

auprès du Service d'urgence.)

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) tel que modifié

Dangers pour la santé

Toxicité aiguë, orale Catégorie 4 H302 - Nocif en cas d'ingestion. Toxicité aiguë, cutanée Catégorie 4 H312 - Nocif par contact cutané. Corrosion cutanée/irritation cutanée H314 - Provoque de graves Catégorie 1B

brûlures de la peau et de graves

lésions des yeux.

H318 - Provoque des lésions Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1

oculaires graves.

Nom de la matière : PhillyClad # 8 Durcisseur

SDS FRANCE DM013H Version n°: 03 Date de révision : le 27-Juillet-2023 Date d'émission : le 03-Juillet-2023

Sensibilisation cutanée Catégorie 1 H317 - Peut provoquer une allergie

cutanée.

Toxicité pour la reproduction (fertilité) Catégorie 1B H360F - Peut nuire à la fertilité.

Toxicité spécifique pour certains organes

H335 - Peut irriter les voies Catégorie 3 irritation des voies cibles - exposition unique respiratoires respiratoires.

Dangers pour l'environnement

Dangers pour le milieu aquatique, danger à Catégorie 2 H411 - Toxique pour les

long terme

organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 tel que modifié

RH25-T12A-V003-P7V6 UFI:

2,2'-monodiéthylamine; diéthylènetriamine, 3,6-diazaoctane-éthylènediamine; Contient:

triéthylènetétramine, bisphénol A; 4,4'-isopropylidènediphénol

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

Nocif en cas d'ingestion. H302 Nocif par contact cutané. H312

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H314 Peut provoquer une allergie cutanée. H317

Provoque des lésions oculaires graves. H318 Peut irriter les voies respiratoires. H335

Peut nuire à la fertilité. H360F

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411

Mentions de mise en garde

Prévention

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P202

Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. P260 Se laver soigneusement après manipulation. P264

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P270 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P271

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P272

Eviter le rejet dans l'environnement. P273

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des P280

yeux/du visage/une protection auditive.

Intervention

Rincer la bouche. P330

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P301 + P330 + P331

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les P303 + P361 + P353

vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où P304 + P340

elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs P305 + P351 + P338

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P308 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P333 + P313 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P362 + P364

Recueillir le produit répandu. P391

Stockage

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Garder sous clef. P405

Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations P501

locales/régionales/nationales/internationales.

Informations supplémentaires

de l'étiquette

99,98 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité aiguë pour le milieu aquatique est inconnue. 39,36 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité à

Nom de la matière : PhillyClad # 8 Durcisseur

long terme pour le milieu aquatique est inconnue.

2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme vPvB/PBT selon l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006. Le mélange ne contient aucune substance inscrite sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1 de REACH en raison de ses propriétés perturbant le système endocrinien à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % en masse.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Informations générales

Nom chimique	en %	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Remarque
2,2'-monodiéthylamine; diéthylènetriamine	15 - 40	111-40-0 203-865-4	01-2119473793-27-0000	612-058-00-X	
Classification			mg/kg bw), Acute Tox. 4;H31 4, Eye Dam. 1;H318, Skin Sel		
3,6-diazaoctane-éthylènediamine; triéthylènetétramine	15 - 40	112-24-3 203-950-6	01-2119487919-13-0000	612-059-00-5	
Classification		Skin Corr. 1B;H31	6 mg/kg bw), Acute Tox. 4;H3 4, Eye Dam. 1;H318, Skin Sel		
bisphénol A; 4,4'-isopropylidènediphénol	10 - 30	80-05-7 201-245-8	01-2119457856-23-0000	604-030-00-0	#
Classification		;H318, Skin Sens. µatic Chronic 2;H4	1;H317, Repr. 1B;H360F, ST 11	OT SE	

Autres composants sous les niveaux déclarables

15 - 40

Liste des abréviations et des symboles pouvant être utilisés ci-avant

ATE : Estimation de la toxicité aiguë

M: facteur M

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable. PBT: substance persistante, bioaccumulable et toxique.

#: des limites d'exposition sur le lieu de travail ont été fixées pour cette substance en application de la législation de l'Union. Toutes les concentrations sont données en pourcentage massique sauf pour les ingrédients sous forme gazeuse. Les concentrations des gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Remarques sur la composition Le texte intégral de toutes les mentions H est présenté en section 16.

RUBRIQUE 4. Premiers secours

Informations générales

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

4.1. Description des mesures de premiers secours

Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon. Les brûlures chimiques doivent être traitées par un médecin. Consulter un médecin en cas de malaise. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact avec les yeux

Laver immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Les personnes portant des lentilles de contact doivent autant que possible les enlever. Rincer continuellement. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion

Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision brouillée. Risque de lésions oculaires permanentes, y compris cécité. Peut irriter les voies respiratoires. Toux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Assurer des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. En cas de brûlure chimique: laver immédiatement avec de l'eau. Enlever, pendant le lavage, les vêtements qui ne collent pas à la peau. Appeler une ambulance. Continuer le lavage pendant le transport à l'hôpital. Garder la victime au chaud. Garder la victime sous observation Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

Nom de la matière : PhillyClad # 8 Durcisseur

SDS FRANCE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse résistante à l'alcool. Poudre. Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car celà dispersera le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie

Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée.

Pour les secouristes

Tenir à l'écart le personnel superflu. Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Porter les protections individuelles recommandées dans la section 8 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Informer les cadres ou superviseurs concernés de tout rejet dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Déversements importants : Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Endiguer le matériau renversé si cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements mineurs : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. Pour plus de détails sur l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas goûter ni avaler. Éviter toute exposition prolongée. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Les femmes enceintes ou allaitantes ne doivent pas manipuler ce produit. Si possible, manipuler dans un système clos. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Garder sous clef. Stocker dans un récipient fermé de manière étanche. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la FDS).

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, telle que modifiée

ANNEXE 1, PARTIE 1 Catégories de substances dangereuses Catégories de danger conformément au règlement (CE) n° 1272/2008

- E2 Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie chronique (Exigences relatives au seuil bas = 200 tonnes ; Exigences relatives au seuil haut = 500 tonnes)

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Suivre les directives industrielles en termes de bonnes pratiques.

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Nom de la matière : PhillyClad # 8 Durcisseur

DM013H Version n°: 03 Date de révision : le 27-Juillet-2023 Date d'émission : le 03-Juillet-2023

Limites d'exposition professionnelle

France. VLEP. Valeurs limites d'exposition professionnelle telles qu'établies par l'article R.4412-149 du Code du travail,

avec ses amendements Composants	Туре	Valeur	Forme
bisphénol A; 4,4'-isopropylidènediphénol (CAS 80-05-7)	VME	2 mg/m3	Poussière inhalable.
La France. INRS, Valeurs limites of	d'exposition professionnelle a	ux agents chimiques	
Composants	Type	Valeur	Forme

Valeur Composants **Type**

2,2'-monodiéthylamine; **VME** 4 mg/m3

diéthylènetriamine (CAS 111-40-0)

État réglementaire: Limite Indicative

1 ppm

État réglementaire: Limite Indicative

VME bisphénol A; 2 mg/m3 Poussière inhalable.

4,4'-isopropylidènediphénol

(CAS 80-05-7)

État réglementaire: Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)

UE. Valeurs limites indicatives d'exposition dans les directives 91/322/CE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE, 2017/164/CE

Composants	Туре	Valeur	Forme
bisphénol A;	VME	2 mg/m3	Fraction inhalable.
4,4'-isopropylidènediphénol			

(CAS 80-05-7)

UE. VLE's, Directive 2004/37/CE concernant les agents cancérigènes ou mutagènes dans l'Annexe III, partie A. Forme Composants Valeur Type **VME** Fraction inhalable. 2 mg/m3

bisphénol A; 4,4'-isopropylidènediphénol (CAS 80-05-7)

Valeurs limites biologiques

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Procédures de suivi recommandées

Suivre les procédures standard de surveillance.

Doses dérivées sans effet (DDSE)

Non disponible.

Concentrations prédites sans effet (PNEC)

Non disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne ventilation générale. Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable. Des dispositifs de rinçage oculaire et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection Informations générales

conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement

de protection.

Protection des yeux/du

visage

Respirateur à cartouche chimique pour les vapeurs organiques et masque complet.

Protection de la peau

- Protection des mains Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques.

Porter des vêtements appropriés résistant aux produits chimiques. L'emploi d'un tablier - Autres

imperméable est recommandé.

Protection respiratoire Respirateur à cartouche chimique pour les vapeurs organiques et masque complet.

Risques thermiques Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire. Mesures d'hygiène

Respecter toutes les instructions de surveillance médicale. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Informer les cadres ou superviseurs concernés de tout rejet dans l'environnement. Vérifier la conformité des émissions de la ventilation ou de l'équipement de procédé aux exigences de la réglementation relative à la protection de l'environnement. Il peut être nécessaire d'installer des épurateurs ou des filtres ou d'effectuer des modifications techniques sur l'équipement de procédé pour réduire les émissions jusqu'à des teneurs acceptables.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Liquide. État physique Liquide. **Forme** Noir. Couleur

Odeur Faible. Type amine. Non disponible. Point de fusion/point de

congélation

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

>232,22 °C (>450 °F)

d'ébullition

Inflammabilité Non applicable. Point d'éclair >93,3 °C (>200,0 °F) **Température** 294 °C (561,2 °F) évalué

d'auto-inflammabilité

Température de décomposition Non disponible.

11,1

Non disponible. Viscosité cinématique

Solubilité

Non disponible. Solubilité (dans l'eau) Coefficient de partage Non disponible. (n-octanol/eau) (valeur log)

Pression de vapeur <0,05 mm Hg

Densité et/ou densité relative

Densité 8,83 livres/gallon

Densité de vapeur

Caractéristiques des particules Non disponible.

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant

les classes de danger

Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité Taux d'évaporation <1 AcBu

1.06 Densité

9.2.2. Autres caractéristiques

Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

de sécurité

physique

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de

transport.

10.2. Stabilité chimique Ce produit est stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions

dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Eviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des substances incompatibles. 10.4. Conditions à éviter

Acides forts. Métaux alcalins. Peroxydes. Phénols. 10.5. Matières incompatibles

10.6. Produits de On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

décomposition dangereux

DM013H Version n°: 03 Date de révision : le 27-Juillet-2023 Date d'émission : le 03-Juillet-2023

Nom de la matière : PhillyClad # 8 Durcisseur SDS FRANCE

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets Informations générales

indésirables.

Informations sur les voies d'exposition probables

Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire. L'inhalation prolongée peut être nocive. Inhalation

Contact avec la peau Provoque de graves brûlures de la peau. Nocif par contact cutané. Peut provoquer une allergie

cutanée.

Contact avec les yeux Provoque des lésions oculaires graves.

Ingestion Provoque des brûlures de l'appareil digestif. Nocif en cas d'ingestion.

Symptômes Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque des lésions oculaires graves.

> Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision brouillée. Risque de lésions oculaires permanentes, y compris cécité. Peut irriter les

voies respiratoires. Toux.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Nocif par contact cutané. Nocif en cas d'ingestion. Toxicité aiguë

Composants Résultats d'essais

3,6-diazaoctane-éthylènediamine; triéthylènetétramine (CAS 112-24-3)

Aiguë

Cutané Liquide

DL50 Rat 1465 mg/kg

Orale Liquide

Rat

DL50 1716 mg/kg

bisphénol A; 4,4'-isopropylidènediphénol (CAS 80-05-7)

Aiguë

Cutané

DL50 3000 mg/kg Lapin

Orale

DL50 Rat 3250 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire

En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

Cancérogénicité

En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

Toxicité pour la reproduction

Peut nuire à la fertilité.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée

En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

Danger par aspiration

En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

Informations sur les mélanges et informations sur les

Aucune information disponible.

substances

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange ne contient aucune substance possédant des propriétés perturbant le système endocrinien en ce qui concerne la santé humaine, conformément aux critères énoncés dans les règlements (CE) n° 1907/2006, (UE) n° 2017/2100 et (UE) n° 2018/605, à une concentration

égale ou supérieure à 0,1 % en masse.

Non disponible. **Autres informations**

Nom de la matière : PhillyClad # 8 Durcisseur

SDS FRANCE DM013H Version n°: 03 Date de révision : le 27-Juillet-2023 Date d'émission : le 03-Juillet-2023

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. D'après les

données disponibles, les critères de classification dans les substances dangereuses pour les

milieux aquatiques, danger aigu, ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des composants du mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)

bisphénol A; 4,4'-isopropylidènediphénol 3,32

Facteur de bioconcentration

(FBC)

Non disponible.

12.4. Mobilité dans le solAucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations

PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme vPvB/PBT selon l'annexe XIII du

règlement (CE) n° 1907/2006.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient aucune substance possédant des propriétés perturbant le système endocrinien en ce qui concerne l'environnement conformément aux critères énoncés dans les règlements (CE) n° 1907/2006, (UE) n° 2017/2100 et (UE) n° 2018/605, à une concentration égale

ou supérieure à 0,1 % en masse.

12.7. Autres effets néfastes Aucun autre effet indésirable sur l'environnement (par exemple appauvrissement de la couche

d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de

réchauffement climatique) n'est attendu pour ce composant.

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduaires Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures

ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à

l'élimination).

Emballage contaminé Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de

l'étiquette même quand le récipient est vide. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un

site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Code des déchets UE Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services

d'élimination de déchets.

Informations / Méthodes

d'élimination

Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée. Empêcher que cette substance ne s'écoule dans les égouts ou le réseau d'eau. Ne pas contaminer les étangs,

les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le

contenu/récipient conformément aux réglementations

locales/régionales/nationales/internationales.

Précautions particulières Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR

14.1. Numéro ONU UN2735

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Amines, liquid, corrosive, n.o.s, or Polyamines, liquid, corrosive, n.o.s. (Triethylenetetraamine

(TETA), 2,2'-monodiéthylamine; diéthylènetriamine)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 8
Risque subsidiaire Label(s) 8

Label(s) 8
No. de danger (ADR) 80
Code de restriction en E

tunnel
14.4. Groupe d'emballage

Ш

14.5. Dangers pour

l'environnement 14.6. Précautions Non.

particulières à prendre par

Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute manipulation.

l'utilisateur

RID

14.1. Numéro ONU UN2735

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Amines, liquid, corrosive, n.o.s, or Polyamines, liquid, corrosive, n.o.s. (Triethylenetetraamine

Nom de la matière : PhillyClad # 8 Durcisseur

(TETA), 2,2'-monodiéthylamine; diéthylènetriamine)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Risque subsidiaire 8 Label(s) 14.4. Groupe d'emballage Ш 14.5. Dangers pour Non

l'environnement

Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute 14.6. Précautions

manipulation. particulières à prendre par

l'utilisateur

ADN

14.1. Numéro ONU UN3267

LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (2,2'-monodiéthylamine; 14.2. Désignation officielle diéthylènetriamine, 3,6-diazaoctane-éthylènediamine; triéthylènetétramine) de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

8 Classe Risque subsidiaire 8 Label(s) Ш 14.4. Groupe d'emballage 14.5. Dangers pour Oui

l'environnement

14.6. Précautions Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute

manipulation. particulières à prendre par

l'utilisateur

IATA

14.1. UN number UN2735

Amines, liquid, corrosive, n.o.s, or Polyamines, liquid, corrosive, n.o.s. (Triethylenetetraamine 14.2. UN proper shipping

name (TETA), 2,2'-iminodiethylamine; diethylenetriamine)

14.3. Transport hazard class(es)

8 Class Subsidiary risk Ш 14.4. Packing group 14.5. Environmental hazards No. **ERG Code** 81

14.6. Special precautions

for user

Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Other information Passenger and cargo

Allowed with restrictions.

aircraft

Allowed with restrictions. Cargo aircraft only

IMDG

14.1. UN number UN2735

14.2. UN proper shipping Amines, liquid, corrosive, n.o.s, or Polyamines, liquid, corrosive, n.o.s. (Triethylenetetraamine

(TETA), 2,2'-iminodiethylamine; diethylenetriamine) name

14.3. Transport hazard class(es)

8 Class Subsidiary risk Label(s) 8 14.4. Packing group Ш 14.5. Environmental hazards No. Marine pollutant

Not assigned. **EmS**

Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. 14.6. Special precautions

for user

14.7. Transport maritime en vrac Non établi.

conformément aux instruments

Nom de la matière : PhillyClad # 8 Durcisseur

de l'OMI

DM013H Version n°: 03 Date de révision : le 27-Juillet-2023 Date d'émission : le 03-Juillet-2023

ADN; ADR; IATA; IMDG; RID



Polluant marin



RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications

N'est pas listé

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

bisphénol A; 4,4'-isopropylidènediphénol (CAS 80-05-7)

UFI: RH25-T12A-V003-P7V6

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements N'est pas listé.

Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications – Les conditions de restriction données pour le numéro d'entrée associé doivent être prises en compte

bisphénol A; 4,4'-isopropylidènediphénol (CAS 80-05-7) 66

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, telle que modifiée

bisphénol A; 4,4'-isopropylidènediphénol (CAS 80-05-7)

Autres réglementations UE

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangersuses, telle que modifiée

des substances dangereuses, telle que modifiée

ANNEXE 1, PARTIE 1 Catégories de substances dangereuses

Catégories de danger conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 - E2 Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie chronique

Autres réglementations

Le produit est classé et étiqueté conformément au règlement (CE) 1272/2008 (règlement CLP) tel que modifié. La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) n° 1907/2006, avec ses modifications.

Réglementations nationales

Selon la Directive 92/85/CEE et ses amendements, les femmes enceintes ne doivent pas travailler avec le produit s'il existe le moindre risque d'exposition.

Conformément à la directive 94/33/CE sur la protection des jeunes au travail, avec ses modifications, les personnes âgées de moins de 18 ans ne sont pas autorisées à travailler avec ce produit. Respecter les réglementations nationales relatives au travail avec des agents chimiques conformément à la directive 98/24/CE et ses modifications.

Règlementations françaises

INRS Tableaux de maladies professionnelles en France

Non réglementé.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16. Autres informations

Liste des abréviations

ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures.

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CAS: Chemical Abstracts Service (Service des résumés analytiques de chimie).

CEN : Comité européen de normalisation.

IATA : International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien). Recueil IBC : Recueil international des règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac.

IMDG: International Maritime Dangerous Goods (Code maritime international des marchandises dangereuses).

MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires.

PBT: Persistante, bioaccumulable, toxique.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

VLE (Valeur Limite d'Exposition) VME (Valeur Moyenne d'Exposition).

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

Références

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

Texte intégral des mentions qui ne sont reproduites que partiellement aux rubriques 2 à 15

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Non disponible.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H360F Peut nuire à la fertilité.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations de révision Informations de formation Clause de non-responsabilité Caractéristiques chimiques et physiques : Propriétés multiples

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

ITW Performance Polymers ne peut en aucun cas prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations ou des produits d'autres fabricants associés à ses produits. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un stockage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. The information provided in this Safety Data Sheet is correct to the best of our knowledge, information and belief at the date of its publication. The information relates only to the specific material designated and may not be valid for such material used in combination with any other materials or in any process, unless specified in the text. The information given is designed only as a guidance for safe handling, use, processing, storage, transportation, disposal and release.

Nom de la matière : PhillyClad # 8 Durcisseur

SDS FRANCE